

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2025**  
**PROCES-VERBAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le 1<sup>er</sup> décembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 26 novembre 2025 conformément à l'article L.2121,10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : Mme JANSOONE - CZAJKA (mandataire de M. COLLIER), M. LEWANDOWICZ, Mme MERLIN, M. DELECOURT (mandataire de M. DELERUE), M. BLARINGHEM, Mmes AFANASJEW (mandataire de Mme BIALY), BUGNON, M. LALLOYER M. CARDON, M. JAZWIECKI, M. JOSSIEN (mandataire de Mme HEMERY), M. WAGON, M. LAMBERT.

Absents excusés : M. DELERUE (procuration à M. DELECOURT), Mme BRUYANT, Mme HEMERY (procuration à M. JOSSIEN), Mme BIALY (procuration à Mme AFANASJEW), M. COLLIER (procuration à Mme JANSOONE-CZAKA).

Absents non excusés : Mme BELVAL.

Participaient à la réunion : Daphné KAJ secrétaire générale de mairie, Sabine MUCHA agent de gestion administrative, Pauline MAYEUR, assistante de gestion administrative, 2 journalistes.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame le Maire propose Pascale AFANASJEW qui accepte la fonction.

La réunion commence selon l'ordre du jour.

**1- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 30 SEPTEMBRE 2025 ;**

Monsieur JOSSIEN demande une modification du point n°4 concernant la subvention exceptionnelle à l'Harmonie, où il est écrit : « *M. JOSSIEN demande l'autorisation de sortir de la salle de conseil car il préfère ne pas participer au vote* » alors qu'il ne pouvait pas y participer étant membre de cette association. Il ne peut pas être juge et partie.

Le procès-verbal est soumis au vote : **APPROUVÉ** à l'unanimité.

**2- RECENSEMENT DE LA POPULATION 2026 ;**

Le recensement de la population de la Commune de Pernes se tiendra du 15 janvier au 14 février 2026.

Pour réaliser cette enquête, la commune a été découpée en trois districts, nécessitant le recrutement de trois agents recenseurs et l'aide d'un coordonnateur communal. La commune de Pernes est entièrement responsable du recrutement, de la gestion et de la rémunération de cette équipe.

Afin de couvrir les dépenses engendrées par cette opération, l'État versera à la commune une dotation forfaitaire d'un montant de 2 759 €. Cette somme est laissée à la libre utilisation de la commune car elle n'est pas affectée.

Concernant l'équipe, pour la campagne 2026, deux recrutements d'agents recenseurs sont prévus sous le statut de non-titulaires à temps non complet pour accroissement temporaire d'activité, tandis que le troisième agent sera issu du personnel communal.

Le principe de rémunération de 2020 (forfait à part égale) n'étant pas reconduit, il est proposé de rémunérer l'agent communal en heures complémentaires et/ou supplémentaires.

Quant aux deux agents recenseurs non titulaires, leur rémunération sera établie sur la base de l'indice brut 367 et majoré 366, à raison d'un temps de travail hebdomadaire de 17h30.

**Monsieur JOSSIEN** : Est-ce qu'il y a un appel à candidature pour les postes d'agents recenseurs ?

**Madame JANSOONE-CZAJKA** : Non pas d'appel.

**Monsieur JOSSIEN** : Pouvons-nous avoir les noms des personnes recrutées ?

**Madame JANSOONE-CZAJKA** : Non elles ne le savent pas encore, je vous le communiquerai plus tard.

Le Conseil Municipal, l'exposé de sa Présidente entendu, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la création de 2 emplois non permanents, qui prendra effet à compter du 15 janvier jusqu'au 14 février 2026 inclus et de nommer un agent titulaire issu du personnel communal ;
- **ACCEPTE** la rémunération proposée ci-dessus ;
- **INSCRIT** les dépenses correspondantes au budget primitif de 2026.

### **3- MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DU PONT DU GUIT, AVANT-PROJET :**

Le pont rue du Guit est désigné comme prioritaire pour la sécurisation suite à un premier diagnostic du CEREMA en décembre 2021, s'inscrivant dans le programme national ponts. Suite à cet état des lieux et en collaboration avec les services du Département, une étude plus approfondie a été menée par le cabinet PCM Génie Civil et Ouvrages d'Art, approuvée par le Conseil le 30 septembre 2024 pour un coût de 3 692.40 € TTC.

Maintenant que les discussions de 2025 sont bien avancées, l'étape suivante est le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre. Cette mission permettra d'établir un diagnostic précis des désordres, de proposer les solutions de réparation adaptées, d'évaluer le coût global et de déposer les demandes de subvention nécessaires. Il est proposé de confier cette maîtrise d'œuvre au cabinet ACOGEC partenaire associé à la société PCM Génie Civil et Ouvrages d'Art, pour la mission d'avant-projet pour un montant de 8 000 € HT.

Le Conseil Municipal, l'exposé de sa Présidente entendu, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à conclure et à signer toutes les pièces relatives à cette mission d'avant-projet entre la Commune et le cabinet ACOGEC pour un montant de 8 000 € HT.

### **4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'ASSOCIATION VMEH (VISITE DES MALADES EN ÉTABLISSEMENT HOSPITALIERS ET DES RÉSIDENTS EN EHPAD) :**

VMEH est une association reconnue dans l'accompagnement des personnes hospitalisées ou en EHPAD. Leur mission est double :

- Apporter une présence et écoute chaleureuses ;
- Soutenir l'action des personnels soignants et des institutions.

Cette association a une référente locale, il s'agit de Madame Yolande DECAESTEKER. Un autre bénévole Pernois intervient également à l'EHPAD des Verrières. Ils se déplacent en moyenne deux fois par mois aux Verrières et mettent en place de nombreuses animations (loto, après-midi musical avec une chanteuse ou un accordéoniste, le traditionnel goûter de Noël et bien d'autres...)

La Présidente sollicite la Commune afin d'obtenir une aide sous forme de subvention exceptionnelle.

Le sujet est soumis au vote, et le Conseil Municipal, **ACCEPTE**, à l'unanimité d'octroyer **le versement d'une subvention exceptionnelle à hauteur de 150€ à l'association VMEH.**

## 5 – RAPPORT D’ACTIVITES TERNOIS COM :

Ce rapport annuel de la Communauté de Communes du Ternois présente le bilan de la gestion budgétaire, des faits marquants et des actions menées dans les différents pôles de compétence au cours de l’année 2024.

## 6 – PRISE DE LA COMPÉTENCE FACULTATIVE « EAU POTABLE » PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERNOIS ET APPROBATION DES STATUTS MODIFIÉS :

La Communauté de communes du Ternois (Ternoiscom) a décidé, par délibération du 26 novembre 2025, de procéder au transfert de la compétence « eau ». Ce transfert est mis en œuvre de manière différenciée, ce qui signifie qu’il ne s’applique que sur le territoire des quatorze communes membres volontaires. Ces communes sont Aubrometz, Bonnières, Boubers sur Canche, Conchy sur Canche, Conteville, Gouy en Ternois, Hestrus, Huclier, Ligny sur Canche, Monchel sur Canche, Quoeux Haut Maisnil, Tangry, Troisvaux et Valhuon.

Par conséquent, les statuts de TernoisCom doivent être modifiés pour y intégrer cette nouvelle compétence.

Les conseils municipaux des 103 communes membres doivent désormais se prononcer sur cette modification statutaire dans un délai de trois mois après la notification de la délibération communautaire.

Il est crucial de noter qu’à défaut de délibération dans ce délai, l’avis du conseil municipal est considéré comme favorable. Si l’approbation atteint la majorité qualifiée – soit l’avis favorable de la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population, soit l’avis favorable des deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population – le préfet officialisera le transfert et la modification statutaire par un arrêté.

Le Conseil Municipal, l’exposé de sa Présidente entendu, à l’unanimité,

- **APPROUVE** le transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes du Ternois, de manière différenciée, pour les communes suivantes : Aubrometz, Bonnières, Boubers sur Canche, Conchy sur Canche, Conteville, Gouy en Ternois, Hestrus, Huclier, Ligny sur Canche, Monchel sur Canche, Quoeux Haut Maisnil, Tangry, Troisvaux et Valhuon et la modification des statuts qui s’y rapporte ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération ;

**Madame MERLIN** : Il ne s’agit de transférer la compétence du Syndicat des Eaux de Pernes/Floringhem. Il s’agit d’un vote des 103 communes afin d’accepter l’adhésion des 14 communes volontaires.

## 7 – INFORMATIONS DIVERSES :

### a. Décisions du Maire :

Suite aux délégations qui m’ont été accordées par délibération du 20 novembre 2020 et en date du 30 septembre 2021 modifiant la précédente en ajoutant une délégation, deux décisions ont été prises :

Décision n°7 ; Tarifs commission des fêtes pour la soirée Halloween du 25 octobre 2025 :

Les tarifs des boissons, alimentations vendues sont fixés comme suit :

<b>Boissons, alimentation</b>	<b>Tarifs €</b>
Sandwich	3,00
Panini	4,00
Crêpe au sucre	1,00
Crêpe au chocolat	1,50
Bière (canette et pression)	2,50
Pétillant, le verre	2,50
Boissons soft (jus de fruit, perrier, coca, etc.)	2,00
Eau, (grande bouteille)	1,00
Eau, (petite bouteille)	0,50

*b. Retour sur les commissions Sécurité / Vie Scolaire / Finances et Travaux :*

**Madame JANSOONE-CZAJKA :** En commission Sécurité le 4 novembre dernier nous sommes revenus sur l'étude sécuritaire du cabinet VERDI présenté par Monsieur CARPENTIER. Il en est ressorti que pour le moment la mise en place du nouveau stationnement n'est pas une priorité. En revanche il est essentiel de concentrer nos efforts sur la gestion de la vitesse à l'entrée du Bourg et de certaines rues. Plusieurs solutions ont été abordées comme l'installation de chicanes, de radars pédagogiques ou de ralentisseurs.

Suite à cela Madame le Maire va revoir le cabinet VERDI pour refaire une nouvelle étude ou d'adopter les propositions émises lors de cette commission.

Nous avons évoqué également la sécurité au niveau du parking CARREFOUR, en effet nous avons remarqué que certains clients sortent par l'entrée. J'ai rencontré Monsieur LEMOINE qui m'a assuré faire le nécessaire parce que cela peut provoquer des accidents.

En commission Vie Scolaire nous avons fait le point sur les écoles. Tout va bien. Les enfants sont satisfaits.

Je voulais également féliciter les agents de la restauration qui s'impliquent pour le bien-être des enfants et en rendant ce lieu attractif notamment en décorant la cantine selon les fêtes.

**Madame MERLIN :** En commission Finances du 12 novembre nous avons évoqué le bilan financier au 31 octobre. Pour rappel le budget dépenses d'investissement pour 2025 est de 464 634.15 €, à ce jour les dépenses réalisées s'élèvent à 223 932.97 € et les recettes à 109 421.26 €. Nous avons donc un résultat négatif de 114 511.71 €.

En section de fonctionnement nous avons un budget de 1 172 599.61 €, nous avons des dépenses réalisées à 740 460.07 € pour des recettes réalisées à 953 254.14 € soit un résultat positif de 212 394.07 €.

Au 31 octobre nous avons donc un résultat positif de 97 882.36 €.

Nous avons aussi fait un retour sur l'analyse de la situation financière de la commune suite à la rencontre avec Madame DUBURQUE et Monsieur LEGAY du SGC de Saint-Pol. Ils ont relevé des points positifs et des points négatifs.

### Les Bonnes Nouvelles (Points Positifs) :

1. Capacité d'Autofinancement (CAF) : Elle est en forte hausse par rapport à l'année dernière. Cela signifie que la collectivité génère plus de ressources propres.
2. Endettement : L'encours total de la dette continue de baisser.
3. Certaines Recettes : Les revenus liés aux coupes de bois, aux événements (repas de fêtes) et aux buvettes/publicités sont déjà supérieurs à ceux de toute l'année 2024. D'où l'importance de faire des événements.

### Les Points de Vigilance :

1. Réserve de Trésorerie (Fonds de Roulement) : Les baisses de subventions et de dotations, nous avons des recettes d'investissements en forte baisse. C'est le point le plus critique. La commune gère avec ses fonds propres.
2. Analyse Fiscale de la commune : Pour 2026 nous avons deux emprunts qui se terminent. Sur le gain annuel nous avons 9 800 € d'investissement pour le remboursement du capital et 3 800 € d'intérêts soit 13 600 € de gain total. Pour rappel le montant total annuel des échéances est de 100 605 € en investissement pour le remboursement du capital et 8 802 € en fonctionnement pour les intérêts. Nous avons aussi évoqué la taxe d'habitation qui aujourd'hui n'est générée que sur les résidences secondaires et à Pernes il n'y en a pas beaucoup.

Sur le tableau de suivi budgétaire il y a deux comptes en recette de fonctionnement le 73 et le 731. Nous avons un compte impôts et taxe et un compte taxe locale. Avec la M57 tout est regroupé sur la même ligne mais on laisse éclater ce chapitre même si cela ne change rien sur le budget. Il faut donc faire le total des deux lignes.

En revanche sur la taxe des logements vacants nous n'avons aucune visibilité et nous sommes en train de voir si nous ne pouvons pas extraire ces données.

Et au niveau de l'énergie on s'aperçoit que le budget est maîtrisé, de part une veille de l'ensemble du personnel et des élus.

**Pont de la rue du Guît** : nous avons eu un devis pour une maîtrise d'œuvre totale c'est-à-dire les études pour l'eau etc... Il s'élève à 39 000 €. Tout à l'heure en délibération nous avons voté l'avant-projet d'un montant de 8 000 € HT qui fait partie de cette maîtrise d'œuvre. Nous ne partirons pas sur l'étude complète. Mais à ce jour nous ne pouvons pas connaître le montant des travaux sans cet avant-projet. A l'issue nous aurons le montant afin de demander des subventions.

À la base nous avons répondu à un appel à projet SOS PONTS mais de par la note qu'il a reçu, soit 3, nous ne pouvons pas bénéficier des aides de ce dispositif.

Nous avons également vu les demandes de subventions, pour la DETR et DSIL les dossiers doivent être envoyés pour le 15 décembre. Nous avons l'étude VERDI pour environ 20%, le sol du city qu'il faut améliorer nous pouvons envisager 20 à 25% également. Et peut-être que nous pourrions solliciter la région comme il s'agit d'un équipement pour la jeunesse. Et enfin l'étude de faisabilité de l'école Dollet via le dispositif Villages d'avenir. Le 26 novembre un premier contact a eu lieu sur site pour voir l'établissement. Nous allons accéder aussi sur l'économie d'énergie. Lors du dernier conseil nous avons évoqué la convention qui devait se terminer le 1<sup>er</sup> février mais vu l'étude qui peut durer un peu plus longtemps, un avenant sera mis en place. Les deux organismes prendront en charge cette étude, la municipalité n'aura rien à supporter par rapport à ça. Suite à ce rendez-vous nous devons communiquer des informations complémentaires (énergie, nombre d'élèves etc...). Il y aura évidemment d'autres réunions avec des élus et des agents de la commune.

**Madame JANSOONE-CZAJKA** : Pour continuer sur la lancée de Madame MERLIN, nous allons parler des travaux. Comme vous avez pu le constater des travaux ont débuté au niveau de l'îlot sur la Grand'Place. Ces

travaux doivent durer 1 semaine si les conditions météorologiques le permettent. Je suis pleinement consciente du désagrément que ces travaux peuvent engendrer pour les commerces en cette période de Noël. Mais nous n'avons pas eu la possibilité de choisir la date des travaux. Je tiens tout de même à préciser que vendredi dernier je suis allée personnellement voir chaque commerçant pour les informer de la situation.

Concernant l'aire de retournement Chemin de la Justice, c'est un dossier de 2010. L'entreprise doit refaire une nouvelle étude et devis. Nous reviendrons vers vous avec plus de détails lors du prochain conseil municipal.

#### *c. Problématique Eau rousse :*

Il y a quelques temps une habitante de la rue du 8 Mai m'a interpellée concernant la problématique d'eau rousse dans le quartier, malgré le nettoyage par système d'Eau / Air / Eau réalisé par Véolia, le problème ne s'est pas résolu.

C'est ainsi qu'une réunion a eu lieu le 5 novembre dernier avec Véolia et moi-même. Suite à cette rencontre, Véolia a envoyé un questionnaire à environ 1200 abonnés du Syndicat des Eaux de Pernes-Floringhem avec environ 877 SMS et 700 mails, à ce jour il n'y avait que 319 réponses.

Une relance a été effectuée la semaine dernière.

Suite à cette démarche, une nouvelle rencontre sera programmée pour discuter des résultats. Cette réunion se basera non seulement sur les réponses au questionnaire mais aussi sur l'étude d'un devis pour un Aquadiag.

Ce diagnostic consiste à élaborer une cartographie des canalisations de Pernes et Floringhem qui permettra à Véolia de déterminer s'il est nécessaire de remplacer certaines canalisations ou d'adopter deux autres procédures.

**Monsieur JOSSIEN :** Sur Floringhem il y aussi des problèmes d'eau rousse ?

**Madame JANSOONE-CZAJKA :** Oui mais pas autant. Nous ne pouvons pas dire que c'est partout sur Pernes ou sur Floringhem. Parfois il s'agit d'une rue ou d'une autre. Mais je sais que certaines personnes ont ce problème continuellement.

**Monsieur JOSSIEN :** L'eau vient de Camblain, est-ce que nous nous sommes renseignés s'ils ont le même problème ?

**Madame JANSOONE-CZAJKA :** Oui pour Camblain et de même pour Calonne. Ce n'est pas un problème d'aujourd'hui malheureusement. Nous essayons vraiment de savoir d'où vient ce problème.

#### *d. Grès de PERNES :*

**Madame JANSOONE-CZAJKA :** Je tiens à remercier chaleureusement les Grès de Pernes pour leur initiative, en collaboration avec la Municipalité, d'avoir organisé une porte ouverte suivie d'une rencontre-débat avec les riverains et habitants à proximité de la carrière.

Ces échanges ont été particulièrement enrichissants. Ils ont permis aux riverains d'exprimer leurs craintes concernant une exploitation située près de leurs habitations, tout en leur offrant, l'opportunité de mieux comprendre le fonctionnement de la carrière.

Ils ont pu également constater que cette exploitation respecte les normes environnementales et sécuritaires en vigueur.

**Monsieur DELECOURT :** Nous n'avons toujours pas eu le compte-rendu.

**Monsieur LALLOYER :** Il y a eu certains problèmes qui ont été évoqués notamment les fissures.

Ce dialogue a aussi permis de mieux saisir les enjeux liés à l'activité et de renforcer la transparence entre exploitants et riverains, grâce à des réponses claires de la part des exploitants.

Nous espérons que cette démarche contribuera à renforcer la confiance et la coopération.

*Avant de passer aux festivités, je souhaite remercier très chaleureusement les agents techniques et le secrétariat qui ont travaillé avec dévouement dans des conditions difficiles, notamment le froid et les inondations dans le couloir ces dernières semaines, sans se plaindre. Mais aussi les agents d'entretien qui ont su rendre le couloir propre et accessible. Un grand merci à tous pour votre implication et votre esprit de solidarité.*

*Je souhaite également remercier les personnes qui se sont investies dans la décoration de la salle pour Halloween, le repas des aînés, le téléthon et la parade de Noël.*

*e. Festivités :*

**Madame JANSOONE-CZAJKA :** Nous allons faire un point sur le téléthon, il faut savoir qu'il y a encore de la générosité. Nous souhaitons remercier l'orchestre Facile à Danser pour l'animation.

**Madame MERLIN :** C'était une journée fort sympathique, évidemment il n'a pas fait chaud, nous avons eu des problèmes de chaudière, plus les inondations dans la mairie. Mais cela ne nous a pas empêchés de faire de cette journée une réussite. Au niveau du repas nous avons un excédent de 729 € et pour les brioches 150 €. Merci à tous, c'était un moment de convivialité et de partage. Bravo !

**Madame JANSOONE-CZAJKA :** Pour le Marché de Noël nous avons 23 exposants et je trouve que cette année il y avait beaucoup de créativité et d'originalité. Malgré une parade et une descente du Père Noël sous la pluie il y a eu beaucoup de monde.

Le 18 décembre à 9h30 aura lieu le spectacle « Arrête ton cinéma » offert par la municipalité aux enfants de l'école DOLLET, présenté par le collectif de l'Astragale. Vous êtes bien sûr conviés à cette manifestation.

Ce même jour à 20h aura lieu le concert de l'Orchestre National de Lille organisé par TernoisCom. Par mesure de sécurité, puisqu'il y aura beaucoup de circulation, j'ai demandé par l'intermédiaire de Monsieur Brouez, aux parents de l'école primaire de venir chercher les enfants à la sortie côté maternelle.

J'ai demandé également l'intervention de la Gendarmerie afin de veiller aux respects des règles citoyennes.

Le 22 décembre aura lieu la distribution des colis de Noël. Un tableau va être envoyé comme chaque année. Cette année, afin de faciliter le transport des colis, ce ne sera pas un panier mais un sac cabas.

*f. Informations élections :*

**Madame JANSOONE-CZAJKA :** Je souhaite ce soir m'exprimer au sujet de certaines rumeurs qui circulent à mon sujet notamment concernant ma candidature aux prochaines élections municipales ou un éventuel ralliement avec une liste d'opposition. Il est vrai que ma décision de me présenter ou non s'est faite tardivement, ce qui a laissé place à des propos malveillants et infondés. Je tiens à vous assurer que ce n'était pas dans mes intentions et que ces rumeurs ne reflètent pas la réalité. Après réflexion j'ai décidé de ne pas me représenter lors des municipales en mars prochain ni de me rallier à aucune liste. Cela étant dit, je continuerai de m'impliquer dans la vie de la commune et à travailler pour le bien de nos administrés en accord avec mes fonctions et mes convictions. J'espère qu'en clarifiant ces points, les rumeurs cesseront et que la sérénité reviendra dans nos échanges.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

**L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée : 19h49**